

DOSSIER INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 30 janvier 2017
Salle Proust

Dossier n° 2016-21 :13 h 30 : extension du magasin Super U et de sa galerie marchande, à Ferrières-en-Bray, promenade du pays de Bray, RN 31 portant sa surface totale de vente à 3 985 m².

Composition de la commission :

- le maire de Ferrières-en-Bray, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de commune des 4 rivières dont est membre la commune d'implantation ;
- Le président du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- Madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- Madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI (Horizon Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

- Pour le département de L'Oise :

- Monsieur le maire de la commune de Saint-Germer-de-Fly ou son représentant ;
- Monsieur Emmanuel ROEKEGHEM, personnalité qualifiée en matière de la consommation et de la protection des consommateurs.